CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les mots étrangers dans la langue française

Roubaix, le 21 juin.

Monsieur la directeur
du *Journal de Roubaix*,

Votre correspondant *ami de la langue française*, cède certainement à un très bon mouvement lorsqu'il cherche à enrayer l'emploi que l'on fait en France des mots étrangers. Mais que son patriotisme ne s'effarouche pas trop : Il en est de même chez les autres que chez nous et ils emploient dans leur langage bien des mots français intraduisibles dans leur propre langue.

Tous ces mots d'importation nous arrivent avec la chose ou l'objet qu'ils représentent et y restent attachés sans qu'il y ait souvent de traduction française possible. Le mot *Sport*, par exemple, ne peut se traduire en français; et il en est de même d'une foule de mots employés journellement dans la vie courante. De même qu'en fabrication le *Gill box* qui est d'origine anglaise conservera toujours son nom original, de même en canotage le *Skiff* s'appellera toujours un skiff.

Du reste, nous prenons largement notre revanche et bien des mots qui appartiennent au génie de notre langue, passent à l'étranger et y restent.

Je n'en veux pour preuve que la mesure prise récemment par le jeune empereur d'Allemagne qui voulait supprimer à la Cour l'emploi des mots d'origine française. Cela a présenté tellement de difficultés, qu'il a fallu retirer la mesure. On n'osait plus parler.

Pour ce qui est des membres des sociétés *sportives* ou militaires, auxquels votre correspondant semble vouloir faire allusion, qu'il se tranquillise — ils peuvent de temps en temps se servir d'un mot qui paraît excentrique aux non-initiés, mais ils ont la prétention d'avoir le patriotisme aussi haut placé que qui que ce soit !

Dites lui aussi que si ceux d'entr'eux qui font partie du cercle militaire (puis qu'il les met en jeu) étaient appelés à défendre un « Blochaus » (encore un ! et un allemand !) ou à marcher en avant, ils feraient leur devoir.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre journal je vous présente, Monsieur le directeur, mes salutations empressées.

Un lecteur assidu.

Roubaix, le 21 juin 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de recourir à votre estimable journal pour répondre publiquement à la lettre parue dans votre édition de ce matin. Je reconnais et tous les sportman du club hippique le reconnaissent comme moi, qu'il s'emploie en effet trop de mots étrangers quand il s'agit de courses ou de régates ; mais, il serait difficile de lutter contre cet usage.

Il n'y a pas dans la langue française des mots qui à eux seuls donneraient toute la signification donnée par un mot anglais et l'écrivain protestataire serait probablement aussi gêné que nous pour en trouver un. Ce ne sera certainement pas l'usage de ces quelques mots qui supplanteront le Français; ce serait une erreur de le croire. Les Anglais du reste empruntent aussi des mots à la langue française. Quant à voir dans cet usage, un manque de patriotisme, c'est absurde, et l'écrivain patriote ferait bien de ne pas vouloir paraître plus Français que le Président de la République, car alors on ne se cache pas sous un anonymat et on ne craint pas de donner son nom, sa lettre aurait du moins un semblant de sérieux.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

F. Durin.
Représentant de teinture.

NORD

Terrible accident à Marbaix. — La commune de Marbaix vient d'être désolée par un bien triste accident.

M. Vuiry, maréchal-ferrant au Grand-Fayt, s'était rendu chez son oncle, habitant Marbaix, en compagnie de son beau-frère. Après la journée passée agréablement, il fut question d'atteler et de repartir.

Des ordres en conséquence furent donnés pour huit heures du soir; mais, malheureusement, cette heure fut fatale pour M. Vuiry, qui, en l'absence du domestique, se chargea de mettre son cheval à la voiture. Cet animal se jeta de côté et serra fortement son maître contre le mur.

Au même moment, le beau-frère de M. Vuiry recevait en plein visage un coup de pied qui lui abima complètement la mâchoire. Des soins furent prodigués immédiatement aux deux blessés, et après de vains efforts M. Vuiry rendait le dernier soupir le lendemain matin, à huit heures. Quant au beau-frère, son état, quoique très grave, n'inspire pour le moment aucune inquiétude. A cette nouvelle, une profonde émotion s'est produite. Les victimes jouissaient d'une parfaite considération.

Personnel administratif. — *Contributions indirectes.* — M. Haumé, inspecteur dans le département du Nord, est nommé sous-directeur à Hazebrouck, en remplacement de M. Ravet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le général Billot, inspecteur d'armée, doit visiter prochainement plusieurs places fortes de la première région. Il commencera, à ce qu'on assure, son inspection par Maubeuge et Le Quesnoy.

BELGIQUE

Dottignies. — *Mort subite.* — Un cordonnier de la rue de Mouscron, M. Pierre Plouvier est mort subitement samedi matin.

— *Un incendie* a détruit, vendredi vers quatre heures de l'après-midi, une meule de paillassons dans la briqueterie de M. Edouard Salembier.

M. Salembier avait le matin même, vendu ces paillassons pour la somme de cinquante francs ; il n'y avait pas d'assurance.

Menin. — La malheureuse victime de l'assassinat de la porte de Bruges, M. Alphonse Deleu, vient de succomber aux suites de ses blessures.

Le parquet de Courtrai fera procéder aujourd'hui à l'autopsie du corps.

Important vol d'église à Molenbeek-Saint-Jean. — Un important vol a été perpetré, avec une rare audace, la nuit de vendredi à samedi, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Molenbeek.

Les voleurs ont escaladé la grillage du cimetière, et se sont introduits dans l'église par une petite lucarne pratiquée dans un des vitraux de la nef latérale.

Toutes les armoires de la sacristie ont été fracturées et tous les objets de valeurs, ainsi que le contenu des boîtes des écoles ont été enlevés.

Les voleurs ont brisé à coups de tafon plusieurs crucifix pour en enlever les Christ, qui étaient en argent, mais ils ont respecté le maître-autel par ce qu'ils savaient que les ostensoirs et les ciboires étaient en sûreté ailleurs.

La valeur des objets soustraits représente plusieurs milliers de franc.

La population est indignée et la police a ouvert une enquête.

Les sénateurs belges. — On a publié en Belgique la liste des citoyens qui, ayant atteint l'âge de quarante ans et payant au moins 2,116 fr. 40 d'impositions directes, sont éligibles au Sénat dans toutes les provinces.

Il y en a 67 dans la province d'Anvers, 129 dans le Brabant, 55 dans la Flandre occidentale, 75 dans la Flandre orientale, 80 dans le Hainaut, 77 dans la province de Liège, 20 dans le Limbourg, 10 dans le Luxembourg, 57 dans la province de Namur.

Cette liste doit être complétée par celle des citoyens les plus imposés de chaque province, jusqu'à concurrence du chiffre constitutionnel, qui est d'un éligible par 6,000 habitants.

Une Chambre de commerce belge à Paris. — Ainsi que nous l'avons annoncé, une Chambre de commerce belge se fonde à Paris. La réunion générale constitutive aura lieu au Grand-Hôtel, mardi 24 à 2 heures. Parmi les fondateurs nous relevons les noms parisiens de MM. Braquenié Romberg, Nagelmackers, administrateur des wagons-lits, d'Andrimont, sénateur; Anspach, Limpain, etc.

Départ de missionnaires Belges pour le Congo. — Les drapeaux de Belgique, d'Anvers, du Pape et du Congo flottant hier au presbytère de Saint-Joseph à Anvers disaient au public que ce jour-là avait lieu une solennité intéressante pour le pays, la religion et l'œuvre africaine. A midi un nombre de convives se réunissaient à un déjeuner, offert par Mgr Van den Berghe, à l'occasion du départ pour le continent noir de missionnaires belges de la Maison de Scheut, parmi lesquels MM. de Wilde et Bracq,— ce dernier neveu de l'ancien évêque de Gand.

Parmi les convives se trouvait M. de Cuvelier, représentant le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo.

A l'heure des toasts, Mgr Van den Berghe se lève pour boire au Pape et au Roi. Il montre le Pape grand aussi sous l'aspect des missions. Aujourd'hui, grâce aux efforts du Pontife, dit-il, l'Eglise de Jésus-Christ compte un plus grand nombre d'âmes que jamais ; elle occupe des régions plus vastes qu'elle n'a jamais occupé.

C'est le roi des Belges qui, par son admirable fermeté et son courage à surmonter les obstacles, a ouvert au monde chrétien d'immenses territoires dans l'Afrique centrale.

Il lit dans le *Bulletin officiel de l'Etat indépendant du Congo* le décret qui vient de paraître, à sa demande, et qui est ainsi conçu : Par décision du Roi-Souverain, le nom de Nouvelle-Anvers *a été donné à toute l'agglomération des Bangalas, y compris la station de M. Pombou.*

Voilà donc le nom glorieux d'Anvers inscrit sur le sol de l'Afrique.

M. le comte de Hemptinne, dans un toast charmant, raconte les commencements de l'œuvre de l'évangélisation du Congo et souhaite un heureux voyage aux héroïques missionnaires qui vont partir, faisant le sacrifice de leur famille et de leur patrie pour voler au secours de nos frères noirs.

On s'est rendu ensuite à l'église de Saint-Joseph, décorée avec autant de goût que de magnificence. Les missionnaires eux-mêmes ont officié. On a chanté les prières liturgiques du départ, et la bénédiction du Saint-Sacrement a été donnée. Une foule très nombreuse et très sympathique assistait à la cérémonie.

Le départ de la première expédition belge antiesclavagiste. — On nous écrit d'Anvers, 16 juin :

« C'est aujourd'hui que le *Harwich*, en partance pour Liverpool, emmenait avec lui M. Van de Kerchove et le lieutenant Hinck, envoyés en Afrique pour veiller et travailler à la réalisation du plan élaboré par la Société antiesclavagiste de Belgique. On sait les difficultés sans nombre que celle-ci a rencontrées avant d'entrer dans sa phase d'activité. Mgr Jacobs les a rappelées dans son discours d'adieu adressé aux deux explorateurs.

Soupçonnées, d'ailleurs, dès l'origine par l'apotre infatigable Mgr Lavigerie, elles sont vaincues aujourd'hui grâce aux circonstances qui se sont modifiées et aussi à la constance dont a fait preuve le comité-directeur antiesclavagiste belge. Rien ne s'opposera plus désormais à l'épanouissement complet de l'œuvre hautement philanthropique créée il y a dix-huit mois par l'illustre archevêque de Carthage.

Les départs vont se succéder, et, à la vue des faits réalisés, les belges soutiendront de leur sympathie et de leur argent une entreprise qui remplira une page glorieuse de l'histoire des dévoûments belges.

» Mgr Jacobs, dans une réunion toute intime, s'est fait l'interprète ému des vœux formés par tous les amis des deux explorateurs pour la réussite de leur traversée.

» On remarquait dans la foule qui avait tenu à serrer la main de ces deux nobles enfants de la Belgique MM. Mélot, avocat général, président du comité antiesclavagiste de Bruxelles; W. Solvyns, comte de Liedekerke, comte d'Ursel, Halfianto, baron Drion, Detierre, Descamps-David, capitaine Storms, baron Snoy, vicomte de Ruffo, etc., etc.

» M. Van de Kerchove, visiblement impressionné des marques chaleureuses de sympathie dont il était ainsi l'objet, ainsi que son compagnon de route, a adressé quelques mots de remerciements et a proposé la santé de S. M. le Roi Léopold II, le promoteur de la civilisation en Afrique.

» Ce toast, on le conçoit, a été accueilli par d'enthousiastes acclamations.

» Le départ s'est effectué à 6 heures, par Anvers-Sud, au milieu d'un grand concours de monde; et lorsque le steamer disparaissait au loin, les acclamations de la rive portaient toujours aux courageux voyageurs l'expression de notre admiration et de notre estime!

» Hourrah ! pour la Société antiesclavagiste de Belgique ! A nous, maintenant, de ne pas oublier ceux qui sont partis et ceux qui vont partir encore ; rivalisons de générosité pour assurer la réussite des efforts qu'ils vont tenter pour extirper la traite des nègres sur les bords des grands lacs africains. »

Mouscron — Le conseil communal se réunira vendredi 20 juin, à sept heures du soir, à l'hotel-de-ville, pour délibérer sur les questions suivantes :

1° Demande d'une concession de terrain au cimetière communal.

2° Projet d'établissement d'un cimetière au Haut-Judas.

3° Délibération au sujet d'une lettre de monsieur le gouverneur.

Liège. — *Arrestation.* — De notre correspondant de Liège, le 17 : La police de Liège vient de procéder à une importante arrestation. Le nommé Gustave-Emile Guillot, un Français, ancien receveur des contributions, a été condamné par la cour d'assises de Seine-et-Oise à dix années de travaux pour détournements des deniers publics à lui confiés.

Depuis sa condamnation, qui remonte à l'année 1883, Guillot avait quitté la France et était venu s'était venu s'établir à Bruxelles d'abord, à Liège ensuite, où il exerçait la profession de représentant de commerce.

Guillot a été arrêté à son domicile en notre ville, mardi matin, en vertu d'un mandat d'arrêt aux fins d'extradition.

Un homme tué pour quelques cerises. — On écrit de Maeseyck, le 17 courant : « Dimanche dernier, dans la soirée, un nommé Peeters, cultivateur à Asch (arrondissement de Tongres), se promenait dans sa prairie, quand des enfants vinrent lui demander des cerises. Il refusa d'en donner et voulut chasser les enfants qui insistaient.

Un voisin, P. Billen, intervint et tout en disant à Peeters qu'il avait tort de ne pas contenter les bambins, s'approcha de l'arbre pour leur cueillir des fruits. Peeters voulut s'y opposer et, comme son interlocuteur résistait, Peeters saisit une bêche et en asséna un coup sur la tête de Billen qui tomba à la renverse; la victime se releva aussitôt, désarma le meurtrier et voulut le frapper à son tour. Celui-ci se voyant menacé, ramassa alors un pieu et en porta deux coups sur le crane de son adversaire qu'il étendit mort.

» Billen laisse une femme et deux enfants en bas-âge. Le meurtrier a été écroué à la prison de Tongres. »

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 21 juin.* — Valentine Debonnet rue Saint-Amand, 35. — Léon Lerouge, rue du Tilleul, cour Buxant. — Jules Willem, rue de la Perche. — Marie Dhorme, rue Blanchemaille. Hôtel-Dieu. — Germaine Lamps, Hôtel-Dieu. César Delsinne, rue de l'Alma, 202. — *Mariages.* — Désiré Clément, 22 ans, garçon de magasin, rue de Lille, et Blanche Bitter, 21 ans, repasseuse, rue de l'Epeule. — Noël Gilquin, 25 ans, apprêteur, rue Rochefoucauld, 70, et Marie Seeuws, 22 ans, couturière, rue du Collège, 31. — Arthur Decock, 24 ans, rattacheur, rue Jacquart, et Marie Lampale, 20 ans, bobineuse, rue Jacquart. — César Urvoane Urvoane, 21 ans, journalier, rue Stéphenson, 18, et Adelaïde Lecomolez, 22 ans, soigneuse, ruelle du Ballon. — Jules Leger, 23 ans, rattacheur, rue Saint-Jean, 5, et Armentine Dumas, 21 ans, soigneuse, rue Malpiaquet, 6. — Louis Leclercq, 34 ans, tisserand, rue de la Banque, 25, et Sophie Bachelet, 31 ans, servante, rue de la Banque, 25. — Edouard Cambier, 29 ans, employé de commerce, rue Stéphenson, 32, et Zélia Turpin, 22 ans, tailleuse, rue des Anges, 2. — *Déclarations de décès du 21 juin.* — Henri Lecerf, 3 mois rue de Croix. — Joseph Rasson, 4 ans, rue de la Conférence. — Hector Lemaire, 6 mois, rue de l'Alma. — Antoine Brunfant, 88 ans, rue de Tourcoing, 116.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 juin.* — Germaine Delannoy, rue Etienne Morite. — Madeleine Bonte, rue des Carliers. — Emilie Monnet, rue du Bois Pain. — Marie Pollet, rue des Plats. — Albert Farvacque, à la Croix-Rouge. — *Publications de mariages.* — Jules Delcourt, 23 ans, peintre, et Julie Cordonnier, 21 ans, journalière. — Henri Dehaigne, 27 ans, rattacheur, et Hélène Dermarin, 22 ans, rattacheuse. — Jérôme Denière, 32 ans, receveur au chemin de fer du Nord, et Anna Buchye, 33 ans, sans profession. — Auguste Montagne, 41 ans, contremaître, et Marie Dervaux, 40 ans, journalière. — Jules Matteys, 26 ans, tisserand, et Zoé Blicq, 21 ans, soigneuse. — Henri Mullier, 43 ans, tisserand, et Maria Dujardin, 23 ans, couturière. — Alfred Bulteel, 28 ans, tisserand, et Hortense Malfait, 27 ans, moulineuse. — Louis Dutilleul, 25 ans, liseur, et Florine Cuvelier, 24 ans, retordeuse. — Gustave Mullier, 22 ans, magasinier, et Marie Delplanque, 24 ans, soigneuse. — Jules Tonnel, 51 ans, contre-maître, et Clara Allard, 44 ans, sans profession. — Pierre Deherpont, 35 ans, sans profession, et Julie Papier, 28 ans, sans profession. — Joseph Dermaux, 30 ans, rattacheur, et Philomène Omes, 29 ans, soigneuse. — Hubert Lecluze, 23 ans, peintre décorateur, et Stéphanie Verschuen, sans profession, 21 ans. — Louis Bigbin, 28 ans, distillateur, et Henriette Loridant, 2 ans, sans profession. — *Mariages.* — Henri Lemaire, 25 ans, employé de banque, et Zulmée Defrasy, 21 ans, sans profession. — Henri Carney, 37 ans, employé aux tramways, et Sidonie Ghellinck, 26 ans, servante. — Alfred Seelbert, 31 ans, rattacheur, et Augustine Spebroeck, 21 ans, bobineuse. — Lucien Decocq, 27 ans, gazier, et Eudoxie Debaisieux, 25 ans, servante. — *Déclarations de décès du 21 juin.* — Hippolyte Devos, 45 ans 9 mois, agent de police, rue de Strasbourg. — Henri Duformont, 3 mois, au Blanc-Seau. — Marguerite Versaille, 4 mois 20 jours, au Blanc-Seau.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 10 au 20 juin* — Julec Wostyn, la Place. — Ermeline Lakière, rue de la Latte. — Julia Vandenberghe, rue de Bellemont. — Jeanne Lemay, le Blanc-Four. — Georges Feys, rue de la Latte. — Adolphe Knockaert, la Gare. — Arthur Raes, rue de Lille. — Marie Du Clercq, rue de la Latte. *Déclarations décès du 10 au 20 juin.* — Victoire Hennion, 70 ans, la Place. — Marie Vandenbol, 34 ans, rue des Chats-Huants. — Joséphine Beart, 68 ans, le Blanc-Four. — Céline Dal, 19 ans, le Vinage. — Germain Maes, 67 ans, rue de la Latte. — Marie Vanwalleghem, 5 mois, rue de Bousbecque. — Emma Kerkof, 3 mois, rue de la Latte.

BOUSBECQUE. *Déclarations de naissances du 14 au 21 juin.* — Néant. — *Mariage.* — Jules Callemeyn, 22 ans, et Céline Vandoolaeghe, 18 ans, à Bousbecque.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille JOURET-DESMETTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph JOURET, veuf de Dame Angélique DESMETTRE, pieusement décédé à Roubaix, le 20 juin 1890 dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 21 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 22, à 5 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 58 (Usine à Gaz).

Les amis et connaissances de la famille Désiré VAAS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Germaine-Elise VAAS, décédée à Roubaix, le 21 juin 1890, à l'âge de 3 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Ma Campagne, 113.

Les amis et connaissances de la famille QUEVAUXVILLERS-LEPERS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Florentine-Joseph LEPERS, veuve de M. Casimir QUEVAUXVILLERS, décédée à Roubaix, le 20 juin 1890, dans sa 59e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alger, 11.

Les amis et connaissances de la famille Denis LORTHIOIR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste LORTHIOIR, cultivateur, membre du Conseil municipal, décédé subitement à Sailly-lez-Lannoy, le 20 juin 1890, dans sa 79e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures, en l'église de Sail y. — L'assemblée à la maison mortuaire, Trieu de Meurchin, à 9 h. 1/2. L'Obit du mois sera célébré le lundi 21 juillet, à 10 heures, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille Antoine BRUNFAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Antoine BRUNFAUT, ancien fabricant, propriétaire, décédé à Roubaix, le 21 juin 1890, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 24 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 116.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 juin 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis COUPEAU, fabricant de peignes, époux de Dame Jeanne DEMIDDLER, décédée à Roubaix, le 19 mai 1890, dans sa soixante-sixième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 23 juin 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph VERPLANCK, décédé à Roubaix, le 15 mai 1890, dans sa vingt-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 23 juin 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise-Antoinette-Joseph DOUTRELIGNE, épouse de M. Pierre LAMBLIN, décédée à Croix, le 23 mai 1890, dans sa 24e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Loers (France), le lundi 23 juin 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jérôme-Joseph TRENTESAUX, marchand de charbon, décédé à Loers (France), le 22 mai 1890, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 juin 1890, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théophile DEMAILLY, mécanicien, époux de Dame Caroline BONTE, décédé à Roubaix, le 5 mai 1890, dans sa 40e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 juin 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Donatien-Joseph COCHET, tisseur, décédé à Roubaix, le 23 mai 1890, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

22 JUIN 1476
MORAT

La bataille de Granson (3 mars 1476) avait été pour les Bourguignons une épouvantable déroute, mais ils n'avaient pas perdu 2,000 hommes ; celle de Morat fut un massacre.

Charles-le-Téméraire, altéré de vengeance, avait reconstitué une armée à Lausanne et était venu mettre le siège devant Morat, petite ville située sur le bord oriental du lac de ce nom ; depuis 22 jours, elle était investie de tous côtés, sauf du côté du lac, et canonnée; mais le brave Adrien de Bubenberg la défendait avec 2,800 hommes, et tous les assauts avaient été repoussés. Cependant les Suisses avaient rassemblé leur armée à Berne, qui est à six lieues de là, à l'est, et le 21 juin au matin, ils franchirent la Sarine à Gümminen, à environ deux lieues de Morat. Ils étaient 34,000 hommes.

Après avoir entendu les matines, ils se mirent en ordre à l'abri d'une colline boisée qui les séparait encore des Bourguignons, détachèrent une troupe sur leur droite pour paralyser un corps de 12,000 Bourguignons, placé au nord de Morat, et, gravissant la colline, ils descendirent au sud-ouest par l'autre flanc, également boisé, sur le camp bourguignon, dont la gauche était appuyée à Morat et la droite s'étendait dans la plaine.

Le duc se porta à leur rencontre avec une avant garde considérable, la pluie tombait à torrents, ils s'étaient arrêtés, et, après plusieurs heures, les Bourguignons, lassés et trempés, se replièrent sur leur camp, retranché par une haie vive et un fossé. Ils venaient à peine d'y rentrer que la pluie cessa, le soleil parut, et l'armée suisse, après s'être agenouillée tout entière et avoir fait sa prière, s'avança en criant : Granson !

Ses premiers assauts échouèrent devant la puissante artillerie bourguignonne, et le duc se croyait vainqueur, quand il entendit un grand tumulte à sa droite, c'était l'avant-garde suisse qui, ayant filé le long du retranchement, l'avait tourné et entrait dans le camp; le fossé et la haie furent bientôt forcés de toutes parts et les Suisses, maîtres des canons, les retournèrent contre les Bourguignons. Au même moment, la gauche bourguignonne était violemment attaquée par une sortie de la garnison de Morat, et bientôt l'arrière-garde suisse, ayant continué et prolongé le mouvement tournait de l'avant-garde, débordait entièrement la droite du camp et se déployait sur les derrières du centre bourguignon.

Ce fut alors un sauve-qui-peut général; la retraite sur Lausanne était coupée ou allait l'être, mais ce n'était plus, cette fois, comme à Granson; les Suisses avaient de la cavalerie, et elle parcourait le champ de bataille sans faire aucun quartier ; on tua jusque sur le lac, à coups d'arquebuse ou en les poursuivant avec des nacelles, ceux qui essayaient, par là, de s'enfuir.

Le seul corps qui demeura intact fut celui du nord, que les Suisses avaient paralysé dès le matin ; il fit le tour du lac par l'ouest et parvint à s'échapper : 8 à 10,000 Bourguignons jonchaient le champ de bataille, dont une bonne moitié tuée de sang froid après le combat. On éleva une chapelle pour y entasser leurs ossements, et cet « Ossuaire des Bourguignons » subsistait encore, lorsqu'en 1798 un régiment français passa par là ; il était composé de Bourguignons qui le détruisirent et jetèrent les ossements dans le lac. Un obélisque le remplace aujourd'hui.

Le duc Charles avait pu fuir à temps, il lui restait douze hommes lorsqu'il arriva, après une course de douze lieues, à Morges, sur les bords du lac Léman.

FAITS DIVERS

Les femmes diplômées. — On vient de signaler les succès d'une jeune fille roumaine qui a été reçue ces jours-ci docteur en droit à la Faculté de Paris.

A ce propos, il est bon de rappeler que ce ne fut qu'en 1886, sous le ministère de l'instruction publique de M. Duruy, que les femmes furent autorisées à se présenter aux examens des Facultés.

Dès la même année, une jeune fille de Paris, Mlle Lucie Bassetti, se présenta devant la Faculté des sciences de Paris et reçut son diplôme, ainsi que Mlle Ronguet, d'Alger, qui fut admise et reçue à Aix, aux examens de bachelier ès-lettres et ès-sciences.

D'après la dernière statistique publiée par les soins de l'administration de l'instruction publique, il a été délivré, depuis 1886, 202 diplômes à des dames ou demoiselles. Ces diplômes se divisent ainsi ; 85 docteurs en médecine, 69 bacheliers ès sciences, 67 bacheliers ès lettres, 16 bacheliers ès sciences et ès lettres, 13 licenciées et 2 pharmaciens.

102 candidates ne sont présentées devant les facultés de Paris; 13 devant celles d'Aix, 11 devant celles de Bordeaux; 1 devant celles de Chambéry; 2 à Clermont-Ferrand; 5 à Dijon; 2 à Douai; 4 à Grenoble; 16 à Lyon; 4 à Montpellier; 12 à Nancy; 7 à Poitiers; 8 à Rennes et 9 à Toulouse. Aucune candidate ne s'est présentée devant les facultés de Caen.

Parmi les dames ou demoiselles étrangères qui ont obtenu des diplômes, le plus grand nombre appartient aux nationalités russe et roumaine. On compte aussi plusieurs Polonaises et quelques Anglaises.

Les fraises. — C'est seulement depuis quelques jours que l'on peut voir des fraises sur nos marchés — car nous ne nous occupons pas ici des produits obtenus à grands frais dans les serres.

Au point de vue alimentaire, la fraise est peu nutritive ; sa chair est aqueuse et sucrée et contient un arome particulier auquel elle doit sa réputation. De plus, elle est adoucissante, et convient aux tempéraments sanguins, surtout pendant les grandes chaleurs. Elle se digère facilement quoi qu'on en ait dit, à la condition de n'en pas faire excès.

Selon Linné, la fraise prévient les attaques de goutte, et s'il fallait ajouter créance aux dires d'autres savants, ce fruit serait même un spécifique contre la phtisie...

En voilà plus qu'il n'en faut pour justifier la faveur dont jouissent les fraises, mais, comme rien n'est parfait, nous devons leur reconnaître un grand défaut : celui de ne pas se conserver.

Hâtons-nous donc de les consommer aussitôt qu'elles nous seront présentées.

Les nains du Cameroun. — M. Kund a constaté que dans les forêts vierges, qui comme une bande profonde de 220 kilomètres occupent les possessions allemandes du Cameroun, vit une race d'hommes de taille exiguë, non pas des nains pourtant, les Bodjaéli, qui sont très adroits pour se diriger dans la forêt vierge, où ils vivent en nomades, et qui osent attaquer l'éléphant avec de simples lances. Les Bodjaéli sont une race primitive d'aborigènes, qui mérite d'être étudiée à fond. A côté d'eux vivent également les Djéoundo et les Ting, tribus d'hommes très bien constituées, et les Mavoumba plus à l'est.

L'électro-acoumètre. — La nécessité d'un appareil permettant de mesurer l'ouïe de manière à éviter toute fraude de la part des sujets soumis à l'expérience se faisait vivement sentir, notamment en ce qui concerne l'examen des miliciens qui se présentent devant les conseils de milice et de revision en invoquant comme motifs d'exemption des cas de surdité complète.

VARIÉTÉS

LE KIRSCH

Le dîner vient de se terminer. La maîtresse de maison aimable, charmante et gracieuse, est entourée d'une quantité respectable de jolies fioles de cristal taillé, dans lesquelles scintillent des liquides roses, grenats, bruns, jaunes, verts et blancs. De l'index, elle les indique à ses convives, et de sa voix la plus suave elle décline, sur un petit ton interrogatif : « Anisette, cassis, cognac, rhum, chartreuse, kirsch ? » Et chacun de répondre suivant ses goûts ou ses préférences du moment.

Pour obéir à je ne sais quelle idée bizarre, voilà que je me livre mentalement à un petit travail de statistique, se résumant dans cette question : Quelle liqueur sera le plus de fois demandée ? A mon grand étonnement, le kirsch l'emporte de plusieurs verres, dirai-ent des sportsmen habitués à compter par nez ou par têtes. Le fait me frappe. Alors, en rentrant chez moi, je me mets immédiatement à rassembler tout ce qui peut m'instruire sur le kirsch et sur sa fabrication. C'est là une petite manie que je vous recommande : étudier le soir à fond ce qui vous a frappé dans la journée. Vous ne vous doutez pas de tout ce que l'on apprend ainsi.

Pour le kirsch j'ai lu bien des descriptions de distilleries, j'en ai vu quelques-unes, mais je n'en connais point qui vaille celle du château d'Isenburg, en Alsace. Là, tout est fait avec un ordre parfait.

« A l'époque de la maturité des merises, dit M. Charles Grad dans son superbe ouvrage *l'Alsace*, dans le courant du mois d'août ou de juillet, la cueillette se fait par de jeunes garçons, plus habiles que les hommes à grimper sur les arbres. La merise, arrivée à maturité complète, a une couleur noire, une longue queue rougeâtre, un noyau très gros par rapport à la chair, comparée à la cerise ordinaire.

Comme le kirsch, provenant de fruits récoltés au soleil, est supérieur à celui obtenu avec les fruits cueillis par la pluie, on choisit autant que possible un temps sec. On prend les merises une à une, à la main, quand elles se séparent de la queue, qui reste sur la branche de l'arbre. Celles qui sont pourries ou gâtées doivent être rejetées. Celles qui sont bonnes se mettent dans un seau, lui-même vidé dans un cuveau bien propre pour le transporter au cellier. Au cellier se trouve une rangée de tonneaux debout avec la portière ouverte au-dessus. Sortis du cuveau, les merises sont jetées dans un fouloir, où elles passent entre deux cylindres cannelés, avec à peu près un centimètre d'écartement l'un de l'autre, Par le foulage, les fruits se déchirent, et un tiers des noyaux se brisent. Les merises foulées remplissent les tonneaux, en laissant un vide de la hauteur d'une main sous la portière.

« Immédiatement, la fermentation commence, accompagnée d'un dégagement d'acide carbonique. Aussi longtemps que cette fermentation dure, il faut fouler trois fois par jour la matière contenue dans chaque tonneau, pour bien imbiber de jus les parties solides qui tendent à remonter. Une fois la fermentation active terminée, quand les fruits, en remontant, ne forment plus de chapeau, on ferme la portière du tonneau hermétiquement avec de la cire jaune. Pendant quinze jours, la masse fermentée repose ainsi. Puis commence la distillation dans des alambics au bain-marie, d'une capacité moyenne de 200 à 250 litres. Les alambics à feu direct employés par les bouilleurs de cru du vignoble donnent un goût de brûlé à la liqueur, quand les fruits s'attachent au fond pendant la cuisson. Une extrême propreté est indispensable pour obtenir les produits de bonne qualité. Pour cela, l'intérieur de l'alambic et du réfrigérant doit être lavé à grande eau et à la soude. Autrement, la liqueur risque de prendre une odeur d'empyreume. Le rendement de kirsch à 53 degrés centésimaux atteint de 7 à 8 litres par 100 kilogrammes de merises mises en trempe. Les distillateurs qui mélangent de l'alcool aux fruits en fermentation, obtiennent davantage. Telles fabriques de profession ont perfectionné leur procédé, au point de faire sans cerises ni merises leur kirsch livré au commerce. A Isenburg, l'emploi des succédanés est absolument prohibé. Des bonbonnes en verre reçoivent le kirsch venu de l'alambic.

L'ouverture de la bonbonne n'est pas bouchée hermétiquement pendant la première année. Elle se recouvre d'un tissu ou d'un simple papier, qui permet une légère évaporation. Ainsi, les principes âcres se volatilisent et laissent dans la bonbonne la liqueur agréable bien connue des amateurs. Plus le kirsch est limpide et transparent, plus il est estimé. Plus il vieillit, plus sa qualité s'améliore. »

Certes, une liqueur fabriquée ainsi ne peut être mauvaise. C'est mon avis. Pourtant, des espr